

The logo for the MR party, consisting of the letters 'MR' in a bold, white, sans-serif font on a blue background.

**Tout comme un enfant égale un enfant, une accueillante égale une accueillante !**

**Les accueillantes d'enfants diplômées de l'IFAPME enfin reconnues !  
La députée Florence Reuter obtient l'engagement formel du ministre wallon de la formation.**

La discrimination entre les accueillantes d'enfants (« puéricultrices ») titulaires d'un titre de l'enseignement secondaire ou de promotion sociale et celles (indépendantes) formées par l'IFAPME (l'Institut wallon de formation en alternance pour indépendants et PME) existe depuis 1995, date de la création de ces formations en collaboration avec l'ONE et l'association des gardiennes d'enfants (FEDAJE).

*« Aujourd'hui, ces diplômés ne peuvent prétendre à un emploi dans les milieux d'accueil subventionnés, que ce soit comme responsables ou comme personnel d'encadrement, alors qu'ils peuvent par contre y effectuer leur stage. C'est une discrimination injustifiable ! »* a expliqué la Députée régionale.

Il semble pourtant évident que les diplômés de l'IFAPME ont les compétences suffisantes pour accueillir des enfants avec professionnalisme que ce soit en maison d'enfants, en crèche ou en MCAE (maison communale d'accueil de l'enfance).

*« Si une accueillante est capable de s'occuper d'un enfant dans une crèche privée, elle en est aussi capable dans une crèche publique. Un enfant égale un enfant ! »* insiste Florence Reuter.

Interrogé en Commission de l'emploi et de la formation au Parlement wallon, **le ministre André Antoine a reconnu qu'il s'agissait bien d'une injustice** et il s'est engagé à mettre tout en œuvre en collaboration avec la Communauté française et le ministre de l'Enfance Jean-Marc Nollet afin de négocier que le diplôme délivré par l'IFAPME soit ajouté aux qualifications requises pour exercer dans les milieux subventionnés.

*« Il faut maintenant que cet engagement se concrétise. Je serai vigilante »*, conclut la Députée Florence Reuter.